

**Agence d'évaluation d'impact du Canada: Acting Project Manager (Elisabeth Gagnon)**

Date: 14 mai 2024

**Objet : Projet minier de terres rares Strange Lake- Transmission de la Description détaillée de projet (Fédéral, ACEI)– Version officielle**

À qui de droit,

Ce document consiste en la Description détaillée de Projet (DDP) et l'Avis de projet pour le Projet minier de terres rares de Strange Lake (le Projet). Il présente les éléments clefs en accord et conformité avec le *Guide de préparation d'une description de projet et d'une description détaillée de projet* de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) sous la *Loi sur l'évaluation d'impact (L.C. 2019, ch.28, art.1)*.

Il est important de souligner que ce document unique a été produit de façon à satisfaire toutes les exigences du gouvernement dans une approche collaborative du Projet dans le processus d'étude d'impact environnemental et social (Detailed Review).

Ce document présente le projet, son emplacement, sa justification et ses objectifs. La description du projet comprend également les variantes de réalisation, de même que les activités liées au projet. Les composantes des milieux biophysique et social sont décrites dans le milieu récepteur, de même que les activités d'information et de consultations. Enfin, les principaux enjeux et impacts appréhendés sont présentés par phases (construction, opération, fermeture et restauration).

Le projet consiste en l'exploitation minière de surface d'un gisement de terres rares au Québec. La ressource minérale subira sur place une première étape de concentration. Le produit obtenu sera par la suite expédié hors du Nunavik par voie routière jusqu'à la côte du Labrador près de Nain et de là, par transport maritime jusqu'à des installations portuaires industrielles existantes à Sept-Îles, Québec.

Nous demeurons à votre disposition pour toute question additionnelle qui pourrait être nécessaire en vue de l'émission de la directive d'étude d'impact sur ce projet.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

<original signé par>

Dirk Naumann  
[Dirk.naumann@torngatmetals.com](mailto:Dirk.naumann@torngatmetals.com)  
CEO, Torngat Metals Ltd

Pièces jointes: Projet minier de terres rares Strange Lake – Description détaillée de projet et avis de projet (versions française et anglaise), Sommaire (français, anglais)

## Distribution List

#Hard Copies	PDF Required and Sent to	Fees	Regulators	Date Issued & Sent
None – Through Impact Assessment Agency Proponent Portal	Submit documents and data files through the Impact Assessment Agency Proponent Portal.	Cost Recovery Regulations under the Canadian Environmental Assessment Act, 2012, which apply under the IAA until new Regulations are established, limit cost recovery to impact assessments by review panel.	(Impact Assessment Agency) -Federal Government)	